

COMPTE RENDU

Comité de programmation n°1 du 12 juillet 2016

Le comité de programmation s'est tenu salle Bourdillon, dans les locaux de la Pépinière d'entreprises située 3 place de la gare à Châteauroux.

Collège privé					
Prénom	Nom	Titulaire	Suppl.	Structure	Présence
Mark	BOTTEMINE		x	Conseil de développement	excusé
Robert	CHAZE	x		Chambre d'agriculture	présent
Hervé	COUPEAU		x	Chambre d'agriculture	absent
Véronique	DELGADO	x		Conseil de développement	présente
Danièle	DESPAX	x		Conseil de développement	excusée
Rémy	FAURE	x		CDRP	excusé
Gérard	GENICHON	x		F. départementale des chasseurs	absent
Valérie	GICQUEL		x	F. départementale des chasseurs	présente
François	MOREAU	x		Conseil de développement	excusé
Alain	NEVIERE		x	Conseil de développement	présent
Claude	NIVET		x	CDRP	présent
Dominique	POTHEVIN	x		Conseil de développement	présent
Patrick	POUPET		x	Conseil de développement	excusé
Jean-Claude	SALADIN		x	Conseil de développement	présent

Collège public					
Prénom	Nom	Titulaire	Suppl.	Structure	Présence
Patrice	BOIRON	x		CCVIB	présent
Luc	DELLA-VALLE	x		GAL du Pays Castelroussin	présent
Marc	DESCOURAUX		x	Châteauroux Métropole	excusé
Catherine	DUPONT	x		Châteauroux Métropole	présente
Didier	DUVERGNE	x		Châteauroux Métropole	présent
Marie-Solange	HERMEN	x		CCVIB	excusée
Chantal	MONJOINT		x	Châteauroux Métropole	présente
Michelle	TROTTIGNON		x	CCVIB	excusée
Christophe	VANDAELE		x	GAL du Pays Castelroussin	présent
Philippe	YVON		x	CCVIB	présent

Invité(e)s			
Viviana	BENARD	Animatrice Leader	présente
Kaltoum	BENMANSOUR	Conseillère régionale	absente
Frédéric	BUXERAUD	Conseil régional	absent
Gérard	NICAUD	Conseiller régional	présent
Anne	ROGEON	Pays Castelroussin	présente
Delphine	RUPP	DDT 36	présente

A l'occasion de ce comité de programmation, il y a 11 votants, 7 sont issus du collège privé. La règle du double quorum est donc respectée.

	Membres présents	Votants
collège public	7	4
collège privé	7	7
	14	11



L'ordre du jour était le suivant :

- 1 - Approbation du compte rendu de la séance d'installation
- 2 - Informations générales relatives au programme
 - 2-1 Conventionnement
 - 2-2 Présentation du programme aux communes
- 3 - Validation du plan de communication
- 4 - Présentation de la maquette financière
 - 4-1 La maquette financière avant programmation du jour
 - 4-2 Impact financier des dossiers soumis à la programmation du jour
- 5 - Avis d'opportunité sur 4 dossiers
- 6 - Point sur la maquette financière après avis sur les dossiers
- 7 - Questions diverses
 - 7-1 Contacts
 - 7-2 Prochain comité de programmation

1. Approbation du compte rendu de la séance d'installation

Compte-rendu de la séance du 7 avril 2016 adressé par mail le 18 avril 2016. Chacun en ayant pris connaissance avant la réunion, seuls les points majeurs sont rappelés : modification du collège privé, aucune objection à la désignation du président et vice-président, amendement et validation du règlement intérieur, modalités d'organisation des réunions suivantes, amendement et validation de la procédure de sélection, modification et validation des fiches actions.

VOTE du comité de programmation.

Nombre d'abstention : 0

Nombre de voix contre : 0

Nombre de voix pour : 11

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Informations générales relatives au programme

2-1 Conventionnement

Suite au comité de programmation du 7 avril 2016, les fiches actions ont été modifiées et adressées à la région Centre Val de Loire et l'Agence de Services de Paiement (ASP) dès le 8 avril. Une relance a été faite par mail, auprès de l'ASP qui délivre l'avis de contrôlabilité, le 25 mai. Leur réponse du 26 mai indique que notre dossier est à l'étude.

Le 10 juin, la région a fait deux remarques mineures sur la forme qui ont été prises en compte.

Aussi, les services du Conseil régional n'ont plus de réserve à formuler sur la convention et ses annexes. Elle pourra être mise à la signature dès que l'ASP aura établi l'avis de contrôlabilité et donné son accord.

Le 11 juillet 2016, un mail a été adressé par Madame Viviana BENARD, animatrice LEADER, à l'ASP concernant l'état d'avancement de l'étude des fiches actions. Celle-ci a répondu que l'avis de contrôlabilité sera envoyé prochainement. La signature pourrait intervenir à la rentrée.

REACTIONS et ECHANGES du comité de programmation.

Remarques :

Monsieur Christophe VANDAELE, qui a une expérience LEADER en tant qu'élu du Parc Naturel Régional de la Brenne, n'est pas surpris par le délai de lancement du programme. Néanmoins, il trouve que cela est plus long que sur la programmation 2007-2013.

Il se réjouit de la présence de Monsieur Gérard NICAUD, conseiller régional, à ce comité de programmation.

2-2 Présentation du programme aux communes

Entre le 2 février 2016 et le 21 juin 2016, l'animatrice LEADER a organisé 16 réunions afin de présenter aux 26 communes du pays le programme d'action LEADER et les modalités de candidature à une subvention. Deux réunions ont également été organisées pour les services de Châteauroux Métropole et de la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne.

L'URIOPSS¹ Centre a contacté l'animatrice LEADER afin qu'elle présente LEADER et le programme du Pays Castelroussin lors d'une commission de la structure. Cette réunion a eu lieu le 26 février 2016.

REACTIONS et ECHANGES du comité de programmation.

Remarques : Pas de remarque de la part des membres du comité de programmation.

3. Validation du plan de communication

Concernant la communication du programme un certain nombre de choses est imposé comme cela est présenté dans le KIT de publicité. L'animatrice LEADER informe les membres du comité de programmation que le site internet du pays a été mis à jour conformément aux exigences de l'autorité de gestion. Accompagnée de la chargée de communication du pays, l'animatrice propose de réaliser une pochette à remettre au porteur de projet et un petit document de communication destiné à être diffusé plus largement lors de rendez-vous de présentation du programme aux acteurs ciblés dans le programme LEADER du pays.

Une communication officielle par voie de presse interviendra également au moment de la signature de la convention.

AVIS du comité de programmation.

Remarques : Les membres demandent à ce que les maquettes leur soient envoyées après réalisation.

Nombre d'abstention : 0

Nombre de voix contre : 0

Nombre de voix pour : 11

Le plan de communication est approuvé à l'unanimité.

¹ Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux

4. Présentation de la maquette financière

4-1 La maquette financière avant programmation du jour

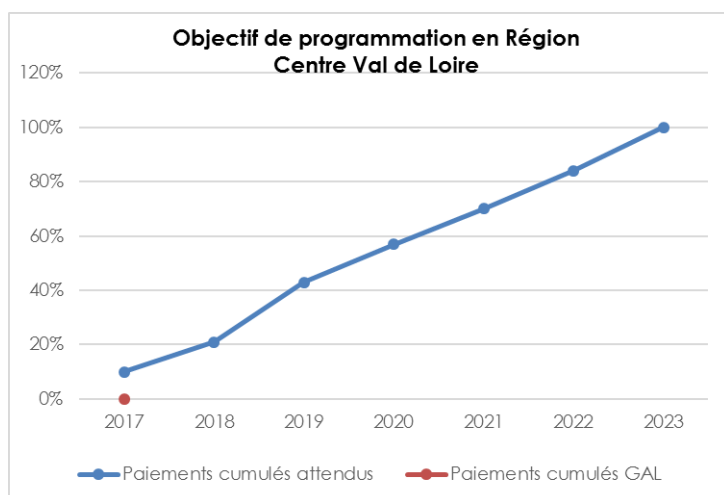
Il s'agit de la maquette financière annexée à la candidature. Elle est présentée sous la forme d'un tableau de suivi qui sera utilisé tout au long de la programmation.

Ce tableau servira également à rendre des comptes à l'autorité de gestion sur les différents aspects de la maquette :

Fiches dispositif	Dotation Leader de référence	Program-mation	% Conso	Reste à programmer	Engagé	% Engagé	Reste à engager	Payé	% Payé
Sous-mesure 19.2 _ Mise en œuvre de la stratégie locale									
Action 1 - Rendre le territoire lisible	130 000,00 €	0,00 €	0%	130 000,00 €	0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0%
Action 2 - Développer les filières innovantes du territoire	100 000,00 €	0,00 €	0%	100 000,00 €	0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0%
Action 3 - Valoriser des produits issus des exploitations agricoles	50 000,00 €	0,00 €	0%	50 000,00 €	0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0%
Action 4 - Protéger et valoriser le capital nature du territoire	100 000,00 €	0,00 €	0%	100 000,00 €	0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0%
Action 5 - Appuyer les solutions de services innovants	100 000,00 €	0,00 €	0%	100 000,00 €	0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0%
Sous-mesure 19.3 _Préparation et mise en œuvre d'activités de coopération									
Action 6 - Coopération	120 000,00 €	0,00 €	0%	120 000,00 €	0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0%
Sous-mesure 19.4 Frais de fonctionnement et d'animation									
Action 7 - Animation, suivi, évaluation	200 000,00 €	0,00 €	0%	200 000,00 €	0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0%
TOTAL	800 000,00 €	0,00 €	0%	800 000,00 €	0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0%

Explications du tableau :

- Programmation : montant des dossiers programmés c'est-à-dire acceptés en comité de programmation.
- % Conso : pourcentage des dossiers programmés c'est-à-dire acceptés en comité de programmation par rapport à la dotation LEADER de référence
- Reste à programmer : montant disponible sur l'enveloppe
- Engagé : montant des dossiers réservé sur l'enveloppe et enregistré dans OSIRIS
- % engagé : pourcentage des crédits réservés sur l'enveloppe et enregistrés dans OSIRIS par rapport à la dotation LEADER de référence
- Reste à engager : montant non enregistrés dans OSIRIS
- Payé : montant des subventions payées par l'ASP
- % payé : pourcentage des subventions payées par l'ASP par rapport à la dotation LEADER de référence



Remarques :

Il s'agit bien d'objectifs de paiements cumulés et non d'engagement.

Les pourcentages attendus de paiements cumulés pourraient être en sous réalisation. En effet à ce jour, le logiciel OSIRIS n'est toujours pas prêt pour les mesures 19.2, 19.3 et 19.4 du programme LEADER.

Monsieur Luc DELLA-VALLE remarque que les GAL ont des projets qui émergent et qui sont programmés ; c'est à l'autorité de gestion et l'agence de service de paiements de mettre tout en œuvre pour que les outils permettant l'engagement et le paiement soient prêts pour l'atteinte des objectifs fixés.

4-2 Impact financier des dossiers soumis à la programmation du jour

Voici les pourcentages de consommation que représente chaque dossier :

N°	Projet	Montant € FEADER sollicité	% conso enveloppe globale FEADER	% conso enveloppe fiche action
1	Animation	42 871,64 €	5,36	21,44
2	Mairie en ligne	36 704,00 €	4,59	36,70
3	Acquisition de matériel	10 253,34 €	1,28	10,25
4	OZP	9 984,00 €	1,25	9,98
Total		99 812,98 €	12,48	

Dans l'hypothèse où l'ensemble des dossiers serait validé, les montants présentés ne nécessitent pas de moduler de la répartition des fonds entre chacune des fiches actions.

Il faut rappeler que les projets concernant l'aire urbaine de Châteauroux (Châteauroux, Déols, Le Poinçonnet et Saint-Maur) ne pourront pas dépasser 20 % de l'enveloppe LEADER soit 160 000,00 €. Dans l'hypothèse où les dossiers présentés par la commune de Saint-Maur seraient retenus, il est nécessaire de calculer la part que représente les subventions sollicitées. Ces dernières représentent 5,87 % de la maquette financière et 29,34 % de l'enveloppe maximale de 160 000 € pouvant être utilisée sur ce périmètre.

REACTIONS et ECHANGES du comité de programmation.

Remarques :

Pas de remarque de la part des membres du comité de programmation.

5. Avis d'opportunité sur 4 dossiers

La convention n'étant pas encore signée, il n'est pas possible de valider définitivement ces dossiers. Néanmoins, le comité peut donner un avis d'opportunité qu'il confirmera après cette signature. Cela permettra au porteur de projet de connaître l'avis du comité de programmation sur son projet. La confirmation de cet avis d'opportunité pourra avoir lieu lors d'un prochain comité de programmation ou par consultation écrite.

Les dossiers présentés sont les suivants (fiches projets avec avis du comité technique en PJ) :

- 1) Animation gestion 2015 -2016
- 2) Mairie en ligne
- 3) Acquisition de matériel
- 4) Etude OZP

Le comité technique a expérimenté la grille de notation le 2 juin 2016. A cette occasion, il a pu constater des incohérences. Aussi, il est proposé de modifier la grille de façon à ce que le non-respect du critère innovation ne rende pas le projet inéligible mais entraîne seulement la non attribution de points.

AVIS du comité de programmation.

Grille de notation :

Nombre d'abstention : 0

Nombre de voix contre : 0

Nombre de voix pour : 11

La grille de notation est approuvée à l'unanimité

Avant de procéder au vote sur les dossiers, l'animatrice LEADER rappelle que les dossiers ayant obtenu une note supérieure ou égale à 12 sont soumis au vote. Les dossiers ayant obtenu une note inférieure à 12 en comité technique sont présentés en comité de programmation qui décide soit de refuser la subvention soit de demander au porteur de projet de retravailler son dossier.

Animation gestion 2015 -2016

Ce projet est présenté sans notation, car il s'agit d'une mesure obligatoire dans le programme. Les membres du comité de programmation analysent uniquement le montant de la subvention. Les membres n'ont pas de remarques particulières et procèdent au vote.

Nombre d'abstention : 0

Nombre de voix contre : 0

Nombre de voix pour : 11

Le projet est approuvé à l'unanimité. (Courrier adressé au porteur de projet ci-joint)

Mairie en ligne

Le projet de la mairie de Saint-Maur est présenté avec l'avis du comité technique. Le dossier a été soumis à la grille de notation, il a obtenu la note de 7/24. (Cf. document joint)

Nombre d'abstention : 0

Nombre de voix contre : 11

Nombre de voix pour : 0

Le projet est rejeté à l'unanimité. L'analyse est la même que celle du comité technique, elle est présentée dans la grille de notation. (Courrier adressé au porteur de projet ci-joint)

Acquisition de matériel

Nombre d'abstention : 0

Nombre de voix contre : 11

Nombre de voix pour : 0

Le projet est rejeté à l'unanimité. L'analyse est la même que celle du comité technique (voir grille de notation). Il faut inciter le porteur de projet à intégrer une démarche zéro pesticide, comme cela est déjà le cas pour de nombreuses communes du territoire qui, à cette condition, peuvent bénéficier de subventions du Conseil Régional. (Courrier adressé au porteur de projet ci-joint)

Etude OZP

Nombre d'abstention : 0

Nombre de voix contre : 0

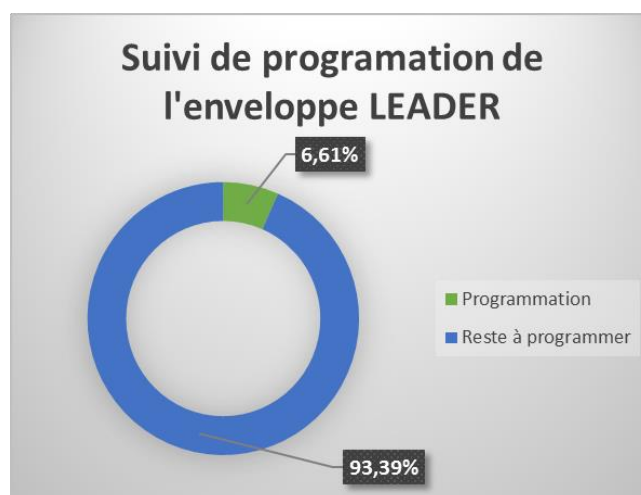
Nombre de voix pour : 11

Le projet est approuvé à l'unanimité. Les membres du comité de programmation n'émettent pas de remarque sur ce projet. (Courrier adressé au porteur de projet ci-joint)

6. Point sur la maquette financière après avis sur les dossiers

Après cet avis d'opportunité, deux dossiers ont été retenus. L'impact sur la maquette financière est présenté ci-dessous dans un tableau et sous forme de graphique.

Projets refusés	Montants	Projets validés	Montant accordé
Mairie en ligne	36 704,00	Animation	42 871,64
Acquisition de matériel	10 253,34	OZP	9 984,00
Enveloppe LEADER		Reste sur l'enveloppe	
800 000,00		747 144,36	



REACTIONS et ECHANGES du comité de programmation.

Remarques : Patrice Boiron fait remarquer qu'avec deux dossiers approuvés, la programmation atteint 6.61 %. Aussi il pense que les 10% de paiements cumulés seront facilement atteints fin 2017, dès lors que les outils de gestion seront opérationnels.

7. Questions diverses

7-1 Contacts

Des contacts ont été établis avec des porteurs de projets potentiels :

- La mairie d'Argy pour la création d'un itinéraire touristique
- Le Pôle local d'économie solidaire pour l'installation d'un tiers lieu à Buzançais
- Le Pôle local d'économie solidaire et l'ADEARI (association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural de l'Indre) pour la mise en place d'un espace test agricole.
- L'UIMM 36 (Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie) pour la mise en place d'une formation « aéronautique »
- La chambre d'agriculture pour un projet facilitant l'installation d'agriculteurs en circuit court.
- Le Parc Naturel Régional de la Brenne et le Pays Castelroussin pour un projet de coopération permettant la mise en place d'une plateforme de produits locaux pour l'approvisionnement de la restauration collective.

REACTIONS et ECHANGES du comité de programmation.

Remarques :

Monsieur Gérard NICAUD parle de l'existence d'un projet de formation aéronautique au lycée professionnel de Loches en partenariat avec l'aéroport de Châteauroux. L'animatrice a connaissance de ce projet et va faire le lien avec celui de l'UIMM 36.

Monsieur Luc DELLA-VALLE suggère de faire le point sur l'ensemble des projets potentiels lors du prochain comité de programmation notamment pour ceux qui n'auront pas fait l'objet d'un dépôt de dossier.

7-2 Prochain comité de programmation

Il est proposé de réunir le comité de programmation le 9, 15 ou 16 novembre à 17h30.

CHOIX DE LA DATE du prochain comité de programmation par les membres.

Les membres du comité de programmation ont choisi la date du 9 novembre 2016 à 17h30. La réunion se déroulera dans les locaux du pays.

Une invitation sera adressée par mail 15 jours avant. Pour ne pas surcharger les boîtes mail, un accès sécurisé au site du pays a été créé pour y mettre en ligne tous les documents nécessaires à la préparation de la réunion 15 jours avant la date du comité. Les codes d'accès seront communiqués par mail avec l'invitation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À Châteauroux, le 27 juillet 2016

Luc DELLA-VALLE

Président du GAL du Pays Castelroussin Val de l'Indre

